

Le prix de l'audace artistique et culturelle

Candidature possible sur ADAGE jusqu'au 10 janvier 2026

Depuis 14 ans, le prix de l'Audace artistique et culturelle valorise des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) exemplaires sur l'ensemble du territoire. L'audace des projets retenus se traduit par la particularité des établissements éducatifs participants, de l'articulation du projet avec les problématiques du territoire, de la démarche artistique retenue, des partenaires choisis, de l'implication nouvelle attendue des élèves, du rayonnement du projet et de son impact sur l'établissement.

Les projets sont proposés conjointement par les Rectorats et les Directions régionales des affaires culturelles et doivent être **portés par un triptyque composé d'une structure éducative, une structure culturelle et au moins une collectivité territoriale**.

Pour la 14e édition, le **prix de l'Audace artistique et culturelle évolue et le processus de candidature est simplifié**. L'objectif de ce nouveau format : encourager toutes les académies à y participer et valoriser un plus grand nombre de projets sur l'ensemble du territoire.

Pour la première fois, **34 Lauréats académiques** - un par académie ou vice-rectorat - seront distingués par le Secrétariat du prix et recevront chacun une dotation de 1000€ de la part de la Fondation Culture & Diversité. Parmi eux, trois projets seront désignés Lauréats nationaux par le Jury du prix le 31 mars 2026 et recevront 4000€ supplémentaires.

Accéder à la lettre interministérielle de lancement :

Accéder aux critères d'évaluation :

Plus d'information sur le site du prix de l'audace artistique et culturelle

